

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Vers la révision de l'Acte uniforme

Willy NDONG

Libreville/Gabon

EN marge de la 42e session du Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), qui s'est, récemment, tenu, à Brazzaville au Congo, les Commissions nationales Ohada se sont réunies en assemblée plénière pour examiner les observations des 17 États membres sur le processus de révision de l'Acte uniforme relatif au droit comptable. Notre pays était représenté à cette réunion par Ponce Bekale Meyo et Pierre Etoughe, respectivement expert

Ohada et secrétaire permanent du Conseil national de la comptabilité.

Le projet proposé a pour objectif de doter les différents pays membres d'un droit comptable plus sûr, mieux adapté aux réalités économiques, au contexte international et propice au financement des économies de l'espace Ohada. Les principales innovations portent sur la simplification de la présentation des états financiers, le renforcement de la qualité du traitement comptable des Petites et moyennes entreprises, l'obligation faite aux entreprises cotées en bourse de produire, en sus des comptes so-



Photo : DIE

ciaux en normes Ohada révisées, des états financiers selon les normes internationales d'informations financières à l'attention des organes de régulation

et des investisseurs. L'ensemble de ces éléments permettent d'améliorer la pratique comptable. Pour rappel, le droit Ohada contribue à renforcer la

sécurité juridique et judiciaire des affaires des États membres, en favorisant des investissements par la mise en place des règles juridiques.

Cameroun/ Levée de fonds de 7 milliards de francs sur le marché de la BEAC

Il s'en est fallu de peu que le Trésor public camerounais ne réussisse pas à mobiliser l'intégralité des 7 milliards de francs Cfa sollicités lors de son opération d'émission de bons du Trésor assimilables (BTA) du 16 novembre dernier, sur le marché des titres publics de la banque centrale des Etats de la CEMAC.

Selon le communiqué de la BEAC, qui vient d'être rendu public à cet effet, le taux de couverture de la demande camerounaise a été juste de 100,6%, très loin des 300 à 500% auxquels les investisseurs de ce marché des titres ont souvent habitué les autorités camerounaises. De plus, les investisseurs ont proposé des financements au Cameroun à un taux d'intérêt moyen de 2,5% le 16 novembre dernier, contre au plus 2% par le passé.

Rassemblées par W.N.